

# BAREME DES HONORAIRES\*

LOI N°70-9 du 2 Janvier 1970 – DECRET N°72-678 DU 20 JUILLET 1972 –  
LOI N° 2014-366 DU 24 MARS 2014

## DE Mme Caroline RUEL

LOI N°70-9 du 2 Janvier 1970 – DECRET N°72-678 DU 20 JUILLET 1972 –LOI N° 2014-366 DU 24 MARS 2014

### Achat-Vente de Maison Appartement, terrain, Garage :

Honoraires TTC charge Acquéreur ou Vendeur calculés sur le prix de vente du bien

De 0€ à 50000€ : 17% avec minimum forfaitaire de 7500€ TTC

De 50001€ à 130000€ : Forfait de 9900€ TTC

De 130001€ à 200000€ : Forfait de 10000€ TTC

De 200001€ à 300000€ : 5% avec un Minimum Forfaitaire de 12000€ TTC

De 300001€ à 400000€ : 4% avec un Minimum forfaitaire de 13000€ TTC

A partir de 400001€ : 4% avec un Minimum Forfaitaire de 14000€ TTC

### Location Loi du 6 Juillet 1989 (baux conclus depuis le 15/09/2014)

Honoraires TTC calculés par m<sup>2</sup> de surface habitable, dans la limite d'un mois de loyer pour chaque partie.

	Logement situé en zone non tendue		Logement situé en zone tendue		Logement situé en zone très tendue	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et recherche du locataire	90€ TTC	–	120€ TTC	–	150€ TTC	–
Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	8€/m <sup>2</sup>	8€/m <sup>2</sup>	10€/m <sup>2</sup>	10€/m <sup>2</sup>	12€/m <sup>2</sup>	12€/m <sup>2</sup>
Etat des lieux d'entrée	Néant sous-traité	Néant sous-traité	Néant sous-traité	Néant sous-traité	Néant sous-traité	Néant sous-traité

### Immobilier Professionnel ou commercial

Honoraires HT calculés sur le **prix de vente** du bien

#### Achat-Vente de fonds de commerce

1 à 60 000€ : 5 0000€ HT

60 001 à 500 000€ : 8.5% HT

500 001€ à 1 000 000€ : 6% HT

au-dessus de 1 000 000€ : 5% HT

#### Murs commerciaux, bureaux, entrepôts

1 à 500 000€ : 5.99% HT (minimum forfaitaire 5 000€ HT)

500 001 à 1 000 000€ : 5% HT

Au-dessus de 1 000 001€ : 4% HT

**Vente d'immeuble neufs** : honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le prix de vente du bien

Honoraires HT : de 4% à 9% suivant contrat promoteur.

**Cession de bail** : Honoraires HT : 10% HT avec un minimum forfaitaire de 5 000€ HT

**Location commerces, bureaux, entrepôts**. Honoraires : 15% bailleur/15%Preneur calculé sur 12 mois de loyer de référence.

\*Chaque mandataire est juridiquement indépendant.

Barème conseillé au 20/06/2019